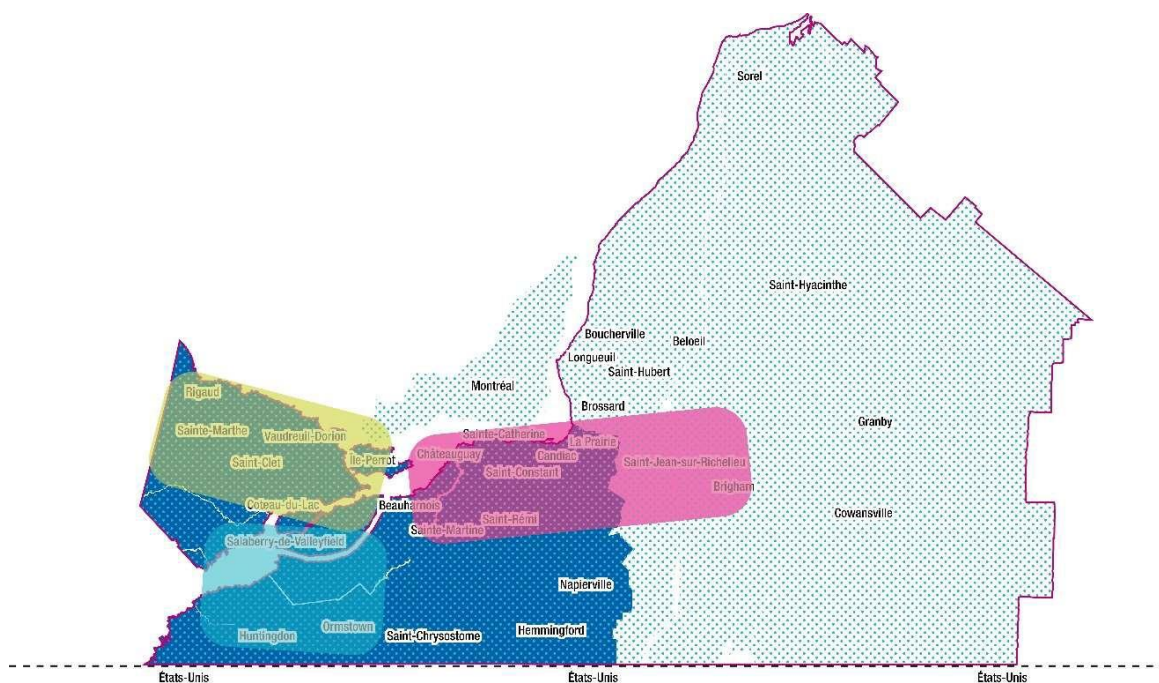


PARTIE II

ANNEXE 1

CARTOGRAPHIE DES TERRITOIRES POUR LES POSTES ÉQUIPE VOLANTE POUR LA MISSION HOSPITALIÈRE, HÉBERGEMENT ET CLSC



Zones territoire mission hospitalière, hébergement et CLSC (incluant l'identification du port d'attache théorique) :

Zone 1 : Territoire de Vaudreuil-Soulanges

(CLSC Vaudreuil-Soulanges, 3031 de la Gare, Vaudreuil-Dorion)

Zone 2 : Territoire du Suroit et du Haut Saint-Laurent excluant Beauharnois (Hôpital Barrie Mémorial, 28 rue Gale, Ormstown)

Zone 3 : Territoire du Roussillon incluant Beauharnois

(Hôpital Anna Laberge, 200 boul. Brisebois, Châteauguay)

Zone 4 : Identification d'une spécialité et de 2 sites à l'affichage

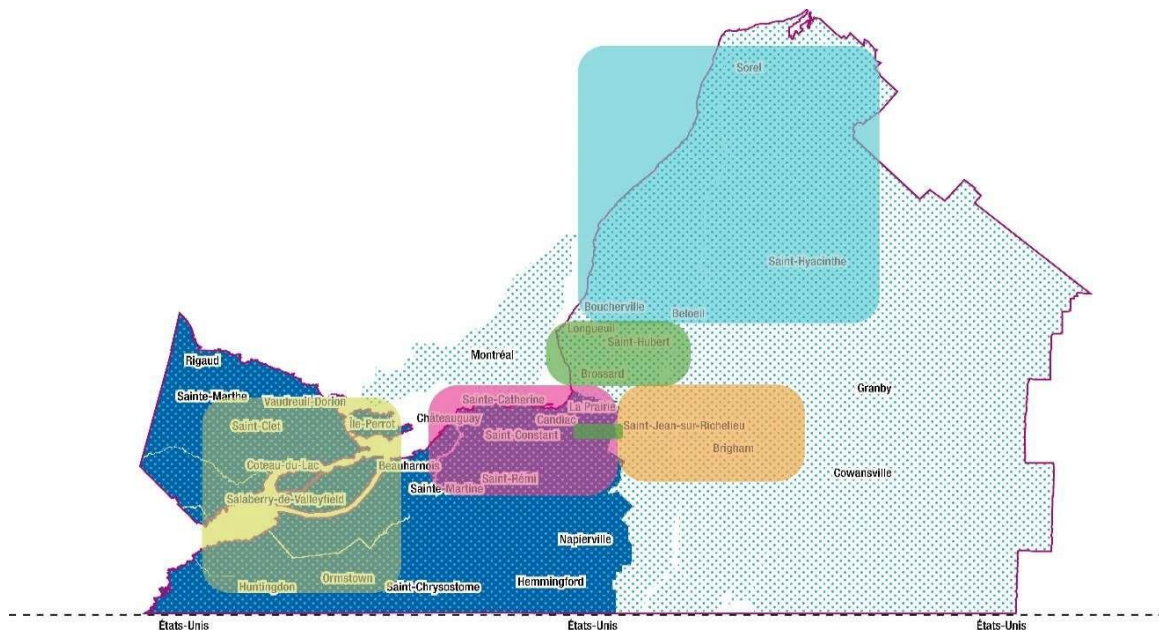
Spécialités : Urgence, bloc, endoscopie, soins intensifs, hémodialyse, oncologie, centre mère- enfant, psychiatrie, etc.

Le port d'attache théorique est spécifié pour fin d'application de la matière 5 et de la matière 8.

* Si un changement survient et qui nécessite une modification à la cartographie de la présente annexe, les parties s'entendent sur ladite modification.

ANNEXE 1 A

CARTOGRAPHIE DES TERRITOIRES POUR LES POSTES ÉQUIPE VOLANTE POUR LA MISSION RÉADAPTATION ET DÉPENDANCE



Zones territoire mission réadaptation et dépendance (incluant l'identification du port d'attache théorique) :

Zone 1 : Territoires du Haut-St-Laurent/Suroît/Vaudreuil-Soulanges (Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme- Installation Salaberry- de-Valleyfield, 30 rue Saint-Thomas bureau 200, Salaberry de Valleyfield)

Zone 2 : Territoire Roussillon excluant la municipalité de St-Philippe (Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme – Installation Kateri, 27 rue Goodfellow, Delson)

Zone 3 : Territoire du Haut-Richelieu-Rouville
(SRSOR, 315 rue Mac Donald, Saint-Jean-sur-Richelieu)

Zone 4 : Territoires de Richelieu-Yamaska/Pierre-de-Sorel/Sorel-Tracy incluant les municipalités de Boucherville, Verchères, Varennes et Acton Vale
(Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme – Service externe de Beloeil, 255 rue Choquette, Beloeil)

Zone 5 : Territoires de Champlain/Pierre-Boucher incluant les municipalités de St-Philippe mais excluant Boucherville, Verchères et Varennes
(CMR – 5300 chemin Chambly, Saint-Hubert)

Le port d'attache théorique est spécifié pour fin d'application de la matière 5 et de la matière 8.

* Si un changement survient et qui nécessite une modification à la cartographie de la présente annexe, les parties s'entendent sur ladite modification.